

M. COOLICAN: Oui, pour l'année 1940.

M. HANSON: S'il était de 45 cents, la situation serait différente.

M. COOLICAN: Assurément.

M. HANSON: Alors vos recettes égaleraient à peu près vos dépenses?

L'hon. M. HOWE: Combien coûte en moyenne le transport d'une lettre par rail?

M. COOLICAN: Sur les 3 cents demandés nous estimons réaliser un profit net de 1 cent.

L'hon. M. HOWE: De sorte que lorsque vous ne comptez que 4 cents pour les Lignes aériennes Trans-Canada vous ne gardez pas grand'chose pour les Postes?

M. COOLICAN: C'est une légère réserve.

M. NICHOLSON: Ce chiffre de \$2,832,000 comprend-il les paiements effectués aux Etats-Unis pour la poste aérienne qui y est acheminée?

M. COOLICAN: Non, les chiffres que je vous ai soumis ne s'appliquent qu'à Air-Canada.

M. NICHOLSON: Pour le courrier transporté à l'intérieur du Canada?

M. COOLICAN: Oui, par Air-Canada.

M. DONNELLY: Monsieur le président, quelqu'un du National-Canadien peut-il nous donner une estimation de l'effet qu'a eu le transport de ce courrier par Air-Canada sur les recettes des télégraphes?

M. HUNGERFORD: C'est très difficile à évaluer, monsieur. Le nombre des dépêches différées a fléchi légèrement, mais celui des télégrammes est en augmentation. Il est presque impossible d'apprécier cet effet. Il s'est fait sentir plus particulièrement sur les dépêches différées.

M. DONNELLY: Il est probable que le nombre des appels téléphoniques s'en est ressenti.

Le PRÉSIDENT: La discussion sur ce rapport est-elle terminée?

M. MAYBANK: Monsieur Coolican, ai-je bien compris de la question que vous a posée M. Howe, que vous avez un taux de 6 cents pour la poste aérienne et un autre de 3 cents pour le courrier transporté par rail? Dans ce dernier cas vous estimez qu'un cent va au ministère des Postes mais quant à la poste aérienne, vous calculez que deux cents vont au ministère. Naturellement, tout cela est une question de comptabilité, mais est-ce exact?

M. COOLICAN: Oui, nous attribuons quatre cents à la poste aérienne sur les six.

M. MAYBANK: Vous gardez deux cents pour les autres opérations des Postes?

M. COOLICAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, en avez-vous fini avec la première partie de ce rapport? Si oui, nous allons aller de l'avant.

M. JACKMAN: Non.

M. NICHOLSON: Monsieur le président, j'ai posé une question ce matin concernant les laissez-passer. Je n'ai pas très bien saisi ce qui s'est dit à ce sujet. Dois-je comprendre que certains hauts fonctionnaires des Postes ont obtenu des laissez-passer pour les Lignes aériennes Trans-Canada?

Le PRÉSIDENT: Le ministre des Postes en a obtenu.

M. COLYER: En vertu de notre contrat avec le ministère des Postes, nous sommes tenus d'assurer le transport gratuit à ses hauts fonctionnaires qui voyagent pour affaires relatives à la poste aérienne.

M. NICHOLSON: Je croyais que vous aviez d'abord dit qu'il n'y avait pas de laissez-passer.

M. COLYER: J'ai dit qu'il n'y en avait pas au sens donné à ce terme, pour le grand public, c'est-à-dire, aux personnes qui n'appartiennent pas à Air-Canada.